



Bruxelles, le 29 mai 2006
JE D(2006) -019

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA REUNION PLENIERE « 05-06 » DU CLP DU 21 MARS 2006

Mme Isa Birke préside la réunion.

1. Adoption de l'ordre du jour

Le point « désignations » sera traité en premier.

2. Pour information comptes rendus des réunions « 13-05 » du 27 septembre 2005, « 14-05 » du 11 octobre 2005, « 17-05 » du 22 novembre 2005, « 18-05 » du 5 décembre 2005 et la réunion extraordinaire du 20 décembre 2005.

3. Communications du bureau :

Secrétariat du CLP

La Présidente indique que comme annoncé précédemment il n'y a plus de secrétaire. L'avis de vacance a été publié et plusieurs personnes se sont portées candidates.

Réunion du CCP les 16 et 17 mars

La Présidente indique que la réunion a porté principalement sur les agents contractuels avec la visite de M. Halzkov qui a reconnu qu'il y avait eu des problèmes mais que finalement le déroulement des sélections était positif. Entre autres irrégularités, le cas des 63 personnes qui ont reçu deux lettres contradictoires a été soulevé.

4. Elections du CLP

La Présidente indique que les élections sont en cours et que le 22 mars l'ensemble des OSP et le CLP doivent assister à une présentation à Luxembourg du vote électronique à partir des PC individuels à la Commission.

5. Désignations

Mme Escale présente les désignations à entériner qui sont approuvées à l'unanimité sauf Mme Lipton qui fait remarquer que les personnes qui avaient demandées que ce point ne soit pas approuvé en procédure écrite n'étaient pas présentes.

La Présidente rappelle que conformément à l'article 5 du règlement interne du CLP, tous ses membres ont l'obligation d'assister aux réunions.

6. Comités dépendants du CLP

CSHT

M. Mazza indique que la Commission a engagé pour la Tour Madou des pompiers professionnels et doit également engager un architecte. Il indique également qu'il existe des contacts avec des consultants pour étudier les meilleures couleurs et les meilleurs éléments de décoration pour l'ensemble des bâtiments.

Mme Lipton indique que le Beaulieu 25 sera acheté par la Commission et que l'architecte a dit que la pose de lino à la place de la moquette n'impliquait aucun surcoût. Lors de la dernière visite de la Tour Madou il a été indiqué qu'il n'était pas possible de mettre du lino sur les faux planchers. Elle souligne que le médecin du travail a réitéré sa recommandation de favoriser la pose de revêtements lisses (lino, marbre, parquet mais pas de PVC) car la poussière des moquettes ne peut pas être enlevée si on passe un aspirateur en 3 minutes. Mme Lipton remarque que l'opposition à la pose de lino provient du fait que son entretien est plus cher et que les femmes avec des hauts talons risquent de glisser. Elle constate que l'OIB n'a jamais fourni les statistiques demandées sur le nombre de personnes qui auraient demandé de retirer la moquette pour installer du lino. Elle demande si le CCP a donné mandat aux désignés dans les comités de direction OIB et OIL et si les représentants doivent y aller compte tenu du prochain ordre du jour trop chargé et du volume des documents à étudier.

M. Sebastiani suggère que Mme Lipton fasse une note motivée urgente à M. Verleysen pour demander le report de la réunion afin d'avoir le temps d'étudier les documents. Il pense qu'il faut avoir une procédure plus organisée pour savoir si la présence de nos représentants dans les Conseils d'Administration permet d'exprimer l'opinion du personnel et établir si nous sommes des figurants ou des acteurs plus critiques.

M. Lenarduzzi indique que le document « immeuble type » spécifiait que le lino devait être prioritairement installé et que l'OIB l'a modifié. Il souligne que les talons aiguilles sont interdits dans les bâtiments à bureaux, et que les directeurs généraux préfèrent avoir de la moquette car les petits tapis glissent sur le lino.

M. Rosati constate que le prix de pose du lino et de la moquette est le même, mais que le premier coûte plus cher à l'entretien. De plus il faut que la pose soit impeccable pour éviter les bulles d'air. Par ailleurs si le lino est poli il faut rester deux jours sans entrer dans les bureaux. Il indique que dans le bâtiment SC 15, la moquette a été choisie compte tenu des coûts de l'entretien et des risques d'accidents (glissades).

Mme Lipton rappelle qu'un sous tapis peut être posé sous le tapis pour éviter qu'il glisse. Elle rappelle également qu'un groupe de travail du CSHT étudie le manuel des conditions d'hébergement. Elle indique que le CSHT de Luxembourg a accepté le manuel d'hébergement en procédure écrite et que Bruxelles a fait des observations. Elle souligne qu'il avait été décidé de faire une réunion commune et demande si le sujet a été soulevé lors du dernier CCP.

M. Sebastiani indique que les représentants de Luxembourg ont démenti qu'ils aient donné leur accord et ce point doit être mentionné dans la note précédemment suggérée. Il souligne que cela fait des mois que nous nous plaignons et qu'il est l'heure de demander

des explications. Il suggère que le CCP rencontre les directeurs des offices et ensuite M. Chêne. Il constate que les choses avancent avec le PMO et qu'il faut maintenant faire de même avec les offices pour la gestion des bâtiments.

La Présidente remercie tous les membres du CLP et conclut de la nécessité de contacter M. Verleysen et ensuite M. Chêne afin de décider de l'orientation à suivre.

COCEPE

Mme Escalé constate l'absence de la vice présidente du COCEPE qui pourtant avait demandé l'inscription d'un point à l'ordre du jour.

M. Sebastiani suggère de lui écrire pour lui demander un rapport.

7. Ecoles Européennes

La Présidente rappelle à l'assistance que les représentants des autres institutions et des associations de parents d'élèves vont venir à notre réunion. Elle présente pour approbation un projet de tract préparé par Mme Bolduan et M. Vlandas et approuvé par le GUDEE le samedi précédent.

M. Vlandas indique que effectivement le GUDEE s'est réuni le 18 mars et a approuvé trois propositions d'initiatives communes : le tract, un projet de lettre ouverte au ministre belge pour l'école provisoire et un autre au ministre néerlandais qui réfléchit sur le futur des écoles. Il souligne que le projet de tract présenté a été modifié par le CLP.

Mme Dricot n'approuve pas la procédure suivie, elle indique que lorsqu'un document est approuvé dans une instance, il ne peut être modifié par une autre.

M. Sebastiani pense que nous devons réfléchir sur le rôle du GUDEE et que si un texte est approuvé par une instance, ce même texte ne peut pas être automatiquement répercuté sur une autre. Il demande si pour faire avancer ce dossier douloureux, nous ne pourrions pas mettre le nom du GUDEE sur le document.

M. Vlandas marque son accord sur la proposition de M. Sebastiani car il est important d'avoir une attitude commune en mentionnant le nom du GUDEE dans le texte.

La Présidente et Mme Dricot reformulent un paragraphe pour protester sur le fait que les enfants qui sont exclus du système par manque de place ne peuvent plus y être réincorporés. M. Vlandas souligne que le droit d'inscription est fondamental. Mme Bolduan souhaite que soit mentionné que la Commission est notre interlocuteur. Le projet de tract est approuvé à l'unanimité.

La Présidente accueille l'arrivée des premiers invités. Elle souligne qu'il est important que nous nous concentrons et que nous regroupions nos forces, afin d'unir nos efforts pour mieux gérer ce dossier.

M. Salsi précise qu'il ne représente pas une APEEE mais le groupe des parents italiens. Il signale que M. Ryan a adressé au CAF un document en préparation du Conseil Supérieur modifiant la proposition initiale sans discussion au groupe de suivi et ouvrant la possibilité d'une discussion section par section pour l'école de Laeken. Les deux groupes d'action par nationalité (allemand et italien) ont agi et envoyé des demandes de modifications à M. Ryan, et exigeant l'adoption de l'option B, c'est-à-dire 30 sections à Bruxelles. Suite aux modifications de M. Ryan l'option B s'appelle maintenant « option

with no or minimum transfer » qui a pour conséquence de mener à des chipotages. Il semblerait donc que suite à la modification de M. Ryan et vu les déclarations de Kallas, la solution hybride et de Mme Bardoux d'analyser section par section serait au programme. Selon Mme Bardoux, en 2011, Laeken sera complet et une 5ème école devrait être programmée. Tour et Taxis est le site de l'école provisoire souhaitable mais devra être construite avec des containers pour 4 ou 5 ans en espérant que ce site deviendrait celui de la 5ème école. Il indique que conformément aux statistiques fournies par la Commission les fonctionnaires italiens de la Commission sont parmi les plus nombreux puisque 98 enfants sont bénéficiaires d'allocations familiales ce qui justifierait quatre classes maternelles. Il constate que beaucoup d'italiens n'inscrivent pas leurs enfants dans les écoles européennes suite aux problèmes de proximité même si du point de vue pédagogique il n'est pas sûr que ce choix soit le meilleur.

M. Vlandas souligne que lorsque la décision de Laeken a été prise en 2003, l'ouverture d'une 5ème école à Tour et Taxi avait été demandée en se basant sur des chiffres qui justifiaient cette demande. Puis postérieurement, la Commission a présenté d'autres chiffres et a remplacé la demande d'une 5ème école par une école provisoire. Il pense que la discussion sur le nombre de sections à installer doit être engagée. S'il est clair qu'une 4ème section est nécessaire pour les langues DE et IT il se pose la question le NL par exemple.

Mme Sottong constate que la Commission ne donne pas les modèles statistiques sur lesquels elle se base et que ce manque de volonté de clarifier la situation aboutit à un manque de confiance. Elle constate que si on lit le nouveau texte de M. Ryan on peut penser que l'option A est la meilleure. Elle informe que dans un bâtiment du Parc Léopold il y a une crèche du PE qui va quitter les lieux et que la Commission pourrait y installer rapidement 90 enfants. Elle demande si des actions sont prévues avant la tenue du Conseil Supérieur les 25 et 26 avril.

M. Rosati demande si une école provisoire ne pourrait pas être installée sur le site de Haaren.

M. Vlandas remarque qu'en 2006 nous n'aurons pas d'école provisoire. Il pense qu'un rassemblement devant les bâtiments des autorités belges pourrait être envisagé pendant la tenue du Conseil Supérieur et que par la suite la possibilité d'une journée de grève dans toutes les institutions devrait être étudiée. Il constate que le problème dure depuis 15 ans.

La Présidente constate qu'il a toujours été clair dans le groupe de suivi que les participants désiraient la solution B, donc dans le tract nous devons clairement spécifier « option B avec 30 sections ». Elle constate également que l'école provisoire est nécessaire même si le provisoire risque de durer. Elle rappelle que lors du dernier appel à manifestation la participation n'a pas été à la hauteur de nos espérances et qu'il n'est pas sûr que le Conseil Supérieur décide le 25 et le 26 avril, car l'horizon 2010/2011 ne leur semble pas d'actualité.

M. Kryszewski souligne qu'un sujet aussi important que la 4ème école sera discuté dans les six derniers points.

M. Lorenz pense qu'il faut réfléchir sur le timing, la prochaine réunion du Conseil Supérieur ayant lieu à la Haye, tout de suite après les vacances de Pâques. Il propose plutôt une action devant les bureaux du Premier ministre belge et une lettre du GUDEE pour inviter les autorités belges à ne pas retarder la décision.

M. Salsi suggère de prendre rendez-vous avec M. Scriban et Mme Bardoux pour leur expliquer ce que nous voulons. Les autorités belges veulent avoir la garantie de beaucoup d'enfants pour que les fonctionnaires s'installent dans certains secteurs. Il souligne que des fonctionnaires sont allés voir l'Ombudsman qui a confirmé que la Commission ne peut pas se prévaloir d'avoir un vote comme les autres au sein du Conseil Supérieur.

La Présidente indique que le CCP va rencontrer M. Chêne, car il n'a pas répondu au CLP. Elle demande si Berkendael est toujours refusé par les parents suite à sa situation géographique et à la proximité de la prison.

M. Krys souligne que la régie des bâtiments propose Berkendael parce que c'est moins cher. Pour installer l'école transitoire à Tour et Taxis il faut acheter des terrains privés ce qui revient très cher. Au CAF et au Conseil Supérieur s'il n'y a pas de proposition de localisation, il n'y a pas de décision. Il pense qu'il faut pousser pour avoir une proposition officielle des autorités belges en faisant remarquer que Berkendael pas n'est pas souhaité par les parents d'élèves. Il pense qu'il faudrait faire une assemblée générale pour prendre une décision. Il souligne que la structure du bâtiment à Berkendael n'est pas mauvaise, que la régie des bâtiments a étudié des préfabriqués à Berkendael et dans les sites existants et que Tour et Taxis pourrait être fait en huit mois (plaque de béton + préfabriqués).

M. Kurrer demande si on ne pourrait pas influencer l'Etat belge en demandant les sites qui nous intéressent.

M. Vlandas remarque que Tour et Taxis présente deux avantages - celui d'être dans le triangle Uccle-Ixelles-Laeken et fournir le cadre d'une 5ème école – et que ce site a déjà été accepté par les parents. L'endroit est très bien et dynamiserait le quartier.

M. Krys indique que la Région Bruxelles-capitale est au courant et qu'ils seraient heureux de voir une école provisoire sur ce site qui contribuerait à l'essor du quartier. Il indique que normalement l'Etat belge paye 100% des infrastructures mais que pour la cinquième école les autorités belges sont en train de préparer la renégociation avec une participation financière de la Commission.

M. Lorenz considère que Berkendael est une belle école utilisable tout de suite pour les classes maternelles et primaires et qu'il ne faut donc pas l'exclure. Il considère que nous devons organiser une manifestation devant les bureaux du Premier ministre.

M. Vlandas indique que le risque que la disparition des petites écoles doit nous faire réfléchir sur la survivance des sections de Bruxelles.

La Présidente conclut de la discussion que nous devons approcher nos interlocuteurs et les autorités belges et que compte tenu des réponses obtenues nous envisagerons une action début avril.

8. Divers

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

Jacqueline ESCALE
Secrétaire